

COMMUNE DE LA-VOULTE-SUR-RHONE

INFORMATION DES ACQUEREURS ET LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS

1° Les risques pris en compte.

Deux risques naturels ont été identifiés sur la commune : l'inondation et la sismicité. Le risque minier a également été identifié sur la commune.

2° Nature et intensité des risques.

2.1 : inondation

Il s'agit du risque d'inondation par débordement du Rhône et de ses affluents.

3 catégories de zones ont été identifiées :

- une zone R (zone rouge) correspondant à une zone de contrainte forte.

À l'intérieur de cette zone ont été identifiés les secteurs suivants :

- un secteur RAu correspondant aux zones fortement exposées situées en centre urbain dense réglementé au titre de la bande de sécurité de la digue CNR ;
 - un secteur Ra correspondant à la bande de sécurité située derrière la digue CNR
 - un secteur Rp, correspondant à la zone de la halte fluviale
-
- une zone B (zone bleue) correspondant à une zone de contrainte modérée.
 - une zone V (zone verte) correspondant à une zone de cuvette protégée par une digue CNR

2.2 :risque sismique

Tout le territoire communal a été classé en zone de sismicité modérée.

2.3 : risques miniers

Il s'agit du risque minier résiduel lié aux concessions de fer de La Voulte.

3 types d'aléas ont été identifiés : l'aléa tassement, l'aléa glissement et l'aléa effondrement localisé.

Dans le Plan de Prévention des Risques miniers, 2 types de zones ont été définies :

- la zone R rouge, zone de contrainte forte
- la zone B bleue, zone de contrainte modérée (avec 2 secteurs selon le type d'aléa)

3° Documents de référence.

- *pour l'inondation :*

le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi), approuvé par arrêté préfectoral du 2 septembre 2013. Ce document est consultable en mairie et en préfecture.

- *pour les risques miniers :*

le Plan de Prévention des Risques miniers, approuvé par arrêté préfectoral du 22 mai 2017. Ce document est consultable en mairie et en préfecture.

- *pour la sismicité :* les décrets n° 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010.

4° Cartographie.

- *pour le risque d'inondation :*

Zonage du PPRi du Rhône (1 plan)

- *pour le risque minier :*

Zonage du PPRM (1 plan)

Fiche mise à jour le 29 juin 2017